

OFPC

Office pour l'orientation,
la formation professionnelle
et continue

CFCC

pour adultes
par Validation des acquis
ou positionnement professionnel

dossier d'admission

Octobre 2011

Validation des acquis

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permet de convertir votre expérience professionnelle en une certification reconnue (Certificat fédéral de capacité, Brevet fédéral, attestation cantonale), dans les métiers suivants:

- * Assistant-e en soins et santé communautaire
- * Assistant-e socio éducatif-ve
- * Employé-e de commerce
- * Gestionnaire du commerce de détail
- * Informaticien-ne
- * Mécapraticien-ne
- * Maçon-ne

Conditions d'admission

- ▶ Être au bénéfice de 5 ans d'expérience professionnelle
- ▶ Avoir exercé le métier pendant plusieurs années: de 2 à 5 ans d'expérience dans le métier selon les recommandations de la branche professionnelle
- ▶ Être domicilié ou contribuable dans le canton de Genève depuis 1 an au minimum au moment du dépôt du dossier
- ▶ Pour les non francophones: avoir une maîtrise du français écrit suffisante pour rédiger un dossier de validation (avoir suivi entre 150 et 300 heures de cours de français)

Les étapes de votre VAE

▶ Étape validation

Vous faites une demande d'admission avec les documents requis (voir page 6)

1. Vous bénéficiez d'un accueil et d'un suivi personnalisé par un-e conseiller-ère de Qualifications*
2. Vous constituez, en accompagnement avec le Centre de bilan, un dossier de **Validation des acquis** qui comprendra :
 - * une demande de validation en lien avec les domaines ou les modules qui composent le CFC
 - * un CV détaillé
 - * **la description de plusieurs activités pour chaque compétence professionnelle du CFC visé** (voir p.2 «Comment prouver vos compétences»)
 - * des annexes : certificats de travail, diplômes, attestations, réalisations personnelles, etc.
3. Vous êtes évalué-e par des expert-es professionnel-les et/ou de culture générale sur la base de votre dossier et d'un entretien
4. Vous recevez une attestation de qualifications qui vous dispense de tout ou d'une partie du CFC

▶ Étape formation complémentaire

5. Vous vous formez pour les parties du CFC pour lesquelles vous n'avez pas demandé de validation. Les modules de formation peuvent être suivis en parallèle de la phase 1 ou après la phase 4
6. Vous vous présentez aux examens suite aux formations complémentaires
7. **Vous recevez votre CFC**

Financement

Sont assurés par l'État de Genève

- ▶ L'accueil et le suivi des candidat-e-s par Qualifications⁺
- ▶ Le bilan
- ▶ Les frais d'expertise
- ▶ Les compléments de formation

Seuls les supports de cours et les frais de déplacement sont à la charge du/ de la candidat-e

Demande d'admission

Documents à faire parvenir à Qualifications⁺

- ▶ Demande d'entretien (feuillet détachable ci-contre)
- ▶ Curriculum Vitae
- ▶ Copie des certificats ou attestations de travail y compris de l'entreprise où vous travaillez actuellement
- ▶ Copie des certificats de cours ou de diplômes
- ▶ Copie de votre pièce d'identité ou du permis de séjour ou de travail
- ▶ Photographie

OFPC, Qualifications⁺
6, rue Prévoist-Martin
Case postale 192
1211 Genève 4